

Annexe II

Résumés des débats tenus au titre des points 2 et 3 de l'ordre du jour

(La présente annexe contient un résumé des principales observations formulées par les différents participants et ne devrait pas être considérée comme un texte reflétant les positions arrêtées d'un commun accord par les États membres de la CEE.)

Point 2

Suivi de la Conférence Rio+20 et programme de développement pour l'après-2015

Dans son exposé liminaire, M. Mark Halle, Directeur exécutif du Bureau européen de l'Institut international du développement durable (IISD), a récapitulé quelques enseignements clefs tirés de la Conférence Rio+20, et expliqué quelles en étaient les conséquences pour le développement durable et l'élaboration en cours d'un programme de développement pour l'après-2015. Les résultats obtenus à Rio de Janeiro allaient bien au-delà du document final adopté par les gouvernements. Les acteurs qui ont pris part aux processus, ainsi que les processus eux-mêmes, sont d'une importance cruciale pour la création d'un monde durable. La dynamique du développement durable n'était plus principalement entre les mains des gouvernements mais entre celles des autorités locales, du secteur privé et de la société civile. En conséquence, le progrès sur la voie du développement durable devenait plus complexe mais en même temps était davantage susceptible d'aboutir. Les processus intergouvernementaux devaient mettre davantage l'accent sur l'équité. Il était de plus en plus nécessaire pour l'Europe et l'Amérique du Nord de donner l'exemple sur ce point et les actions unilatérales étaient considérables. Des entreprises pouvaient également agir unilatéralement et s'assurer ainsi rapidement des avantages comparatifs en mettant au point des technologies «vertes».

a) L'avenir de la durabilité: de la transition à la transformation

Le débat était animé par M^{me} Claire Doole.

M. Adnan Amin, Directeur général de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA), a souligné que le secteur de l'énergie était d'une importance décisive pour opérer le passage à une économie verte. La demande d'énergie augmentera sans doute fortement à l'avenir, et les décisions d'investissement prises aujourd'hui pour y répondre auraient des conséquences de grande portée pendant des décennies. Les énergies renouvelables représentent une part croissante de l'offre en raison de la baisse rapide de leurs coûts. Une majorité de pays s'étaient déjà dotés d'une politique nationale dans ce domaine. Celles-ci étaient cependant variées et devaient être adaptées aux besoins et à la situation de chacun. Les technologies liées aux énergies renouvelables bénéficiaient d'investissements importants dans le monde entier, notamment dans des économies émergentes comme la Chine, certains pays d'Afrique et surtout les pays riches en combustibles fossiles du Moyen-Orient. L'initiative Europe 2020 de l'Union européenne était un cadre important pour la promotion des énergies renouvelables. L'utilisation de ces dernières aux fins du développement durable implique une coopération renforcée, une réflexion plus innovante et un engagement à long terme.

M. David Stanners, Directeur de la coopération internationale à l'Agence européenne pour l'environnement, a souligné qu'un avenir sain et respectueux de l'environnement reposerait sur les trois piliers de l'économie verte: utilisation rationnelle des ressources, résilience des écosystèmes et bien-être de l'être humain. À ce jour, la politique environnementale mise en œuvre dans l'Union européenne avait sensiblement amélioré l'état de l'environnement, mais des problèmes environnementaux majeurs subsistaient. En outre, certains progrès sur le plan écologique avaient été compromis par des macrotendances telles que le développement économique, la croissance démographique et les changements intervenus dans les courants d'échanges et les modèles de consommation. Les ressources naturelles de l'Europe ne suffisaient pas à répondre à sa demande et la consommation mondiale dépassait les capacités de la planète. Dans ces conditions, la Commission européenne avait proposé, à la fin de 2012, un nouveau programme d'action décennal pour l'environnement, intitulé «Bien vivre, dans les limites de notre planète». Ses objectifs étaient de protéger et d'améliorer le capital naturel de l'Union européenne, de basculer vers une économie verte et à faibles émissions de carbone et de protéger les citoyens contre les pressions et les risques pour la santé liés à l'environnement. En outre, M. Stanners a souligné que pour choisir des orientations nouvelles il importait de tirer des enseignements du passé et d'utiliser toute l'information disponible. Des pratiques de gestion flexible et un système de va-et-vient de l'information devraient être intégrés aux lignes d'action pour permettre des aménagements en cours de route.

M. Tim Campbell, Président de l'Urban Age Institute, a fait observer que les villes étaient de précieux partenaires pour progresser dans le sens du développement durable. Les villes, dont beaucoup dans la région de la CEE, cherchaient des solutions innovantes aux problèmes urbains et sont engagées dans un échange très actif et continu de bonnes pratiques. L'apprentissage se trouvait facilité par des réseaux où intervenaient des acteurs tels que des organisations de la société civile, des représentants du secteur privé et des associations de quartier, qui servaient de cadre à des échanges d'informations sur les bonnes pratiques à propos de problèmes très variés, tels les systèmes de transports rapides, les politiques locales en matière de changement climatique ou la gestion des déchets. Souvent plus proches du problème et à même d'agir en subissant moins de contraintes, les villes étaient en pointe concernant l'élaboration de lignes d'action permettant de s'attaquer aux difficultés auxquelles se heurtait le développement durable. De plus, elles servaient de laboratoires pour essayer d'aborder les problèmes de manière inédite. Leur expérience pouvait donc aider les gouvernements et les organisations internationales à identifier des politiques efficaces.

M. Olivier Cattaneo, professeur adjoint à l'Institut d'études politiques de Paris et ancien Conseiller du Ministre français de l'agriculture, a mis l'accent sur les liens entre la sécurité alimentaire et le commerce. En l'absence d'un instrument unique pour lutter contre la faim et la sous-alimentation, les échanges commerciaux contribuent à divers aspects de la sécurité alimentaire, tels que les disponibilités alimentaires, l'accès à la nourriture, l'innocuité des aliments et la stabilité des approvisionnements alimentaires, en période de crise en particulier. Le commerce met les agriculteurs en relation avec les marchés; à l'inverse, et s'il est inefficace, ses effets néfastes touchent toute la chaîne de production alimentaire. Le commerce a changé de physionomie, plus de la moitié du total ayant désormais lieu dans le cadre de chaînes de valeur mondiales. Il est nécessaire de renforcer l'efficacité de ces chaînes de valeur mondiales pour accroître la sécurité alimentaire et contribuer au transfert de capitaux et de savoir-faire aux secteurs agricoles des pays en développement. La sécurité alimentaire est également importante pour parvenir à la sécurité aux plans politique et social.

La discussion au cours de laquelle les représentants de plus d'une douzaine d'États membres de la CEE et de grands groupes ont fait des déclarations a révélé un large éventail d'autres points de vue, mais elle a aussi fait ressortir quelques thèmes clefs. Les points suivants ont été soulevés par au moins un participant:

1. Les messages figurant dans le Document final de la Conférence Rio+20 offraient une base solide pour continuer à travailler à la réalisation d'un développement durable. Les prochaines étapes consistent à élaborer un ensemble d'objectifs de développement durable, à commencer à répondre aux besoins de financement des pays en développement, à créer des institutions axées sur le développement durable et à nouer divers partenariats nouveaux. Les objectifs de développement durable devraient s'appuyer sur les objectifs et cibles déjà définis;

2. La réduction de la pauvreté et la viabilité écologique étaient interdépendantes et devraient être combinées, comme l'avait suggéré le Secrétaire général, de manière à former un cadre de développement unifié pour l'après-2015;

3. L'importance de l'innovation pour l'instauration d'une économie verte a été soulignée;

4. Il n'existe pas de formule universelle, et la diversité de la région de la CEE, en termes de niveaux de développement, de modèles économiques, de conditions climatiques, de dotations en ressources naturelles et de défis auxquels font face les différents pays, doit être prise en compte dans tout plan directeur. Par ailleurs, cette diversité peut servir de laboratoire pour mettre à l'essai différents modes de résolution de ces défis;

5. La nécessité de créer des sociétés inclusives et équitables, notamment au regard de l'égalité des sexes, a été soulignée;

6. Le secteur public disposant de ressources limitées, il faut accorder une grande attention au rôle important du secteur privé; néanmoins, l'action gouvernementale est essentielle pour fournir le cadre institutionnel et les incitations à l'investissement nécessaires pour faire en sorte que le secteur privé apporte sa juste contribution;

7. Les liens entre l'environnement, le développement économique et social et la santé ont également été soulignés, et le changement climatique et l'urbanisation ont été cités comme des éléments capables de déclencher une augmentation des risques sanitaires. Les effets dommageables des politiques d'austérité qui sont mises en œuvre dans quelques-uns des pays de la région ont été donnés comme exemples de ces liens;

8. Les intervenants ont cité des exemples précis de politiques relatives à l'environnement, à l'emploi et à l'éducation mises en œuvre récemment pour rendre les économies nationales plus viables, dont certaines s'inscrivaient dans le cadre d'Europe 2020;

9. Supprimer ou réduire les subventions en faveur des combustibles fossiles constituerait un changement d'orientation rapide qui pourrait avoir une action immédiate en modifiant le comportement des consommateurs;

10. Promouvoir la viabilité en augmentant l'efficacité énergétique et en développant les énergies renouvelables se traduirait par un accroissement de la sécurité énergétique, ce qui est un objectif à part entière. L'initiative «Énergie durable pour tous» du Secrétaire général offre un cadre important à cet égard;

11. L'initiative du Secrétaire général «Défi Faim zéro», qui avait pour but de faire de l'élimination de la faim une priorité absolue de la gouvernance mondiale, a été saluée. La nécessité de mettre en place des chaînes de valeur locales et régionales, au lieu de chaînes de valeur mondiales, pour assurer la sécurité alimentaire a été mentionnée;

12. Le rôle de la sécurité alimentaire et son importance aux fins de l'élimination de la pauvreté, de la faim et de la malnutrition, de même que celle d'une agriculture durable, ont été mis en avant. L'importance du secteur forestier pour la création d'un modèle durable et le rôle de ce secteur dans le programme de développement pour l'après-2015 ont été soulignés;

13. Malgré son importance, le lien entre la viabilité écologique et la sécurité politique ne figurait pas dans le Document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Quelques intervenants ont souligné qu'il importait de tenir compte des droits de l'homme lors de l'élaboration du cadre de développement pour l'après-2015;

14. Les difficultés n'étaient peut-être pas simplement d'ordre technologique et il fallait des solutions englobant des innovations sociales et un changement de modèle en faveur d'autres modèles d'activité;

15. Le fort degré d'urbanisation dans la région posait des difficultés spécifiques sur le plan du développement durable;

16. La CEE devait continuer à partager les connaissances relatives à la gestion du milieu urbain, aux transports urbains durables, à la construction et à l'architecture;

17. Une approche régionale du développement durable est nécessaire. À cet égard, la Commission pouvait aider ses États membres à mettre en œuvre le développement durable, notamment à avoir accès aux technologies vertes et aux investissements dans les technologies et infrastructures écologiques nécessaires pour se doter d'une économie verte dans tous les secteurs;

18. L'importance des travaux de la CEE en matière d'indicateurs statistiques a été soulignée et la participation de la Commission à l'élaboration de futurs nouveaux indicateurs en partenariat avec EUROSTAT et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a été saluée;

19. Le mécanisme de la Convention d'Aarhus offrait un modèle utile pour s'attaquer aux problèmes régionaux car il permettait une plus large participation du public;

20. La stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable était importante pour sensibiliser davantage le public aux questions de durabilité;

21. Par ses études de la performance en matière d'environnement et d'innovation et ses autres activités de programme concernant par exemple la pollution, les études d'impact sur l'environnement, le traitement des déchets, la gestion de l'eau, les normes agricoles et le transport durable, la CEE avait contribué à l'intérêt croissant porté aux problèmes de développement durable;

22. Plusieurs organisations ont exprimé le souhait de travailler avec la Commission à la promotion d'une économie verte;

23. Plus généralement, il est nécessaire pour la CEE de se concentrer sur des activités concrètes et axées sur les résultats et d'axer ses travaux sur l'échange de données d'expérience et des meilleures pratiques entre tous les États membres.

b) Gouvernance du développement durable: incidences et perspectives régionales pour le cadre institutionnel après Rio+20

La table ronde a été animée par M^{me} Claire Doole.

M. Nebojša Kaludjerović, Conseiller pour les affaires étrangères du Premier Ministre monténégrin, a souligné la nécessité d'assurer l'intégration rationnelle des trois piliers du développement durable dans le processus de création d'un forum politique de haut niveau. Une intégration verticale plus poussée au sein du cadre institutionnel du

développement durable s'imposait. En d'autres termes, il fallait assurer une coordination et une cohérence plus solides et plus efficaces des délibérations nationales, sous-régionales, régionales et internationales sur le développement durable. Un système de surveillance universelle devrait être mis en place pour suivre régulièrement la mise en œuvre du développement durable aux niveaux national et mondial. Dans cette perspective, les commissions régionales avaient un rôle à jouer dans la réalisation de deux objectifs majeurs: a) servir de mécanismes pour une meilleure prise en compte des contributions nationales dans les délibérations mondiales; et b) permettre de mettre en œuvre un contrôle continu des progrès réalisés par les États membres dans le sens du développement durable. Pour progresser ainsi, tous les pays de la région devaient s'investir activement dans le processus et y contribuer de manière concrète. Le Monténégro s'était engagé à créer un centre du développement durable, en coopération avec les pays de la région, les organismes des Nations Unies compétents, les organismes internationaux de développement, les donateurs bilatéraux et divers acteurs nationaux.

M. Enrico Giovannini, Président de l'Institut national italien de la statistique et de la Conférence des statisticiens européens, a fait remarquer qu'une amélioration notable des systèmes statistiques et des mécanismes de surveillance s'imposait. Si l'on voulait mettre en place un système de surveillance et d'évaluation adéquat pour mesurer les progrès réalisés sur la voie du développement durable, il fallait, dans un premier temps, s'être doté d'une méthodologie appropriée, de l'expertise voulue et de ressources humaines et financières suffisantes. Dans bien des pays et domaines statistiques, les données de base étaient inexistantes ou de piètre qualité. Il était essentiel d'associer très tôt des statisticiens à l'élaboration des objectifs de développement durable. Comme le prouvait l'exemple des objectifs du Millénaire pour le développement, le manque d'investissements dans les statistiques pouvait se traduire par un manque de comparabilité des données. Depuis 1992, de nombreux pays et organisations internationales avaient mis au point des ensembles d'indicateurs pour mesurer le développement durable, mais suivant des approches différentes, ce qui rendait les résultats plus difficiles à comparer, et faisait que l'on avait du mal à déterminer clairement si un pays était ou non sur la voie du développement durable. Pour résoudre ce problème, la CEE, en coopération avec la Commission européenne (EUROSTAT) et l'OCDE, avait mis au point un cadre conceptuel destiné à harmoniser les approches existantes. Les directeurs des bureaux de statistique des pays de la région comptaient adopter ce cadre avec les indicateurs de développement durable suggérés en juin 2013. Ces travaux représentaient une utile contribution au processus en cours d'élaboration des objectifs de développement durable et des cibles et indicateurs correspondants, qu'il était essentiel de pouvoir mesurer, comme cela serait toutefois plus compliqué que dans le cas des objectifs du Millénaire pour le développement. Il fallait tenir compte du travail conceptuel accompli par la CEE, EUROSTAT et l'OCDE. Une fois établis les objectifs du développement durable, il faudrait que la CEE continue à aligner le cadre et les indicateurs sur les cibles associées à chaque objectif. Il était capital aussi de trouver une manière simple d'expliquer les questions complexes (l'équité intergénérationnelle, par exemple) à des publics de non-spécialistes et de relier le concept de «durabilité» à des problèmes d'intérêt général très actuels, tels que la vulnérabilité ou le bien-être durable et équitable des populations.

M. Vladimir Zaharov, Directeur de l'Institut du développement durable et membre de la Chambre civique de la Fédération de Russie, a souligné la nécessité de rassembler un mouvement très large en faveur du développement durable en vue d'obtenir des progrès tangibles aux niveaux national, régional et international. Gouvernement, entreprises et société civile devaient tous y être associés. Il faudrait en particulier assurer la participation active de la société civile, notamment les grandes associations et les institutions spécialisées dans le développement durable. Il faudrait mettre en place des activités destinées à sensibiliser le public et encourager sa participation, et ce, de manière

innovante, en s'appuyant, par exemple, sur le patrimoine culturel et environnemental pour le motiver, en profitant de grands événements tels que les Jeux olympiques pour délivrer des messages forts ou encore à travers les pratiques des entreprises. Les objectifs de développement durable devraient être intégrés aux stratégies et aux plans d'action économiques et sociaux. En même temps, il faudrait mener des actions spécifiques dès que l'occasion s'en présenterait. Le programme de développement durable et les indicateurs y afférents demanderaient à être adaptés aux différents contextes régionaux et nationaux, compte tenu de la situation particulière des États riches en ressources naturelles, tels le Brésil et la Fédération de Russie.

M. Jan Dusik, Directeur par intérim du Bureau et Représentant régional du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) pour l'Europe, a insisté sur la refonte et le renforcement de la structure du PNUE, désormais doté d'un nouvel organe directeur, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement. Son programme de travail pour 2014-2015 et son nouveau mandat devraient se traduire par un élargissement de son champ d'activité aux niveaux régional et national en matière de concertation sur les grandes orientations, de renforcement des capacités et de mise en œuvre de projets concrets, dans le cadre d'une coopération renforcée avec les États et ses autres partenaires du système des Nations Unies, notamment les commissions régionales, dont la CEE. Cette coopération serait axée sur la définition des secteurs et des priorités à retenir pour donner à la région Europe les moyens de progresser de manière autonome vers un environnement plus durable. À propos du Forum politique de haut niveau, M. Dusik a affirmé qu'il devrait être interactif, pensé de manière à attirer, entre autres parties prenantes, des participants nationaux de haut niveau. Sa composante régionale devrait être mise en place à partir des tribunes et forums existants, afin d'éviter la création de nouveaux forums et les activités faisant double emploi. Le processus «Un environnement pour l'Europe» pourrait servir à cette fin et être étendu aux deux autres piliers du développement durable. M. Dusik a aussi dit que les objectifs de développement durable devraient être mesurables et tenir compte des objectifs et indicateurs pertinents existants, y compris ceux qui figuraient déjà dans les accords multilatéraux sur l'environnement et les objectifs de production et de consommation durables. L'une des principales difficultés qui attendaient la communauté internationale dans ces délibérations était de déterminer les moyens les plus rationnels d'intégrer les objectifs de développement durable au programme de développement pour l'après-2015.

Au cours des débats qui ont suivi, les délégations se sont attelées aux questions suivantes: les modalités d'organisation du forum politique de haut niveau, l'élaboration des objectifs de développement durable et des indicateurs connexes et leurs liens avec le programme de développement pour l'après-2015, la dimension régionale du forum et des objectifs de développement durable et la participation des parties prenantes. Les points suivants ont été soulevés par au moins un participant:

1. En ce qui concerne le forum politique de haut niveau, son organisation devrait tenir compte des enseignements tirés des travaux de la Commission du développement durable. Celle-ci avait étudié les aspects environnementaux, sociaux et économiques du développement durable de manière intégrée, offert le seul lien de rencontres et d'échanges mondial entre acteurs étatiques et non étatiques et arrêté de concert des recommandations aux décideurs sur les orientations à suivre pour accélérer l'application du Plan de mise en œuvre de Johannesburg adopté au Sommet mondial pour le développement durable et d'Action 21;

2. Il fallait cependant éviter les écueils qui avaient gêné les travaux de la Commission. Il était fréquemment arrivé que ce soient les ministres de l'environnement qui avaient pris la direction des débats, ce qui faisait obstacle à une intégration équilibrée des piliers du développement durable. La Commission n'avait pas su assurer parfaitement l'application et le contrôle de l'exécution du Plan de mise en œuvre de Johannesburg et d'Action 21;

3. Il faudrait que le forum politique de haut niveau soit une tribune dynamique directement reliée au Conseil économique et social et travaillant à intervalles réguliers à un niveau politique plus élevé (l'Assemblée générale), c'est-à-dire suivant un «modèle hybride» pour faire en sorte que les orientations politiques soient arrêtées au plus haut niveau possible, ce qui était indispensable si l'on voulait relever les défis du développement durable et réaliser une intégration équilibrée de ses trois dimensions;

4. Le forum politique de haut niveau devrait être doté d'un programme axé sur l'action et d'un mécanisme d'examen solide;

5. Les modalités précises de rattachement du forum au Conseil économique et social restaient à étudier dans le cadre des négociations en cours à New York. Le forum pourrait, par exemple, se réunir au niveau ministériel en session extraordinaire du Conseil économique et social et, à intervalles réguliers, au niveau de l'Assemblée générale, immédiatement après son débat général, en septembre, pour faciliter une participation de haut niveau. Le forum ne devrait pas chercher à devenir «un autre Conseil économique et social» ni à adresser des directives aux États Membres;

6. Le forum politique de haut niveau ne devrait pas être une structure nouvelle très administrative. Les délégations ont préconisé une meilleure utilisation des procédures et institutions des Nations Unies existantes pour assurer la cohérence des orientations et ouvrir la voie à des débats plus intégrés, plus cohérents et plus approfondis. Le PNUE renforcé devrait introduire dans les débats du forum les questions relatives à l'environnement;

7. Le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable et le programme de développement pour l'après-2015 devraient finir par former un cadre unique. Sur le fond, toute proposition concernant les objectifs de développement durable devrait tenir compte des trois objectifs prioritaires et conditions essentielles d'un développement durable que sont l'élimination de la pauvreté, l'abandon des modes de consommation et de production non viables et la protection et la gestion des ressources naturelles sur lesquelles repose le développement économique et social;

8. Les objectifs de développement durable devraient avoir un caractère mondial et être applicables à tous les pays, limités en nombre, concrets et faciles à comprendre. L'idée d'étendre la notion de développement durable à des questions telles que la paix et la sécurité dans le programme de développement pour l'après-2015 a suscité une réserve;

9. Il importait de tenir compte des moyens de mesurer les progrès accomplis concernant les objectifs et cibles du développement durable. Il était nécessaire de mettre en place un mécanisme permanent pour suivre la réalisation des objectifs, une démarche dans laquelle les commissions régionales pourraient jouer un rôle important;

10. Peut-être ne serait-il pas possible de mesurer les dimensions régionales et mondiales du développement durable à l'aide des mêmes indicateurs. Une certaine flexibilité serait nécessaire pour faire leur place aux situations régionales et nationales dans la définition des cibles et des indicateurs pour le programme de développement de l'après-2015;

11. Les réunions régionales de mise en œuvre organisées par les commissions régionales offraient des tribunes utiles pour les échanges de vues sur le développement durable et de données d'expérience sur les meilleures pratiques. Les enseignements tirés de ces réunions devraient être pris en considération dans l'étude d'une structure institutionnelle pour les contributions régionales au forum politique de haut niveau;

12. Les commissions régionales devraient jouer un rôle important et actif au forum et dans l'élaboration des objectifs de développement durable. Elles devraient également servir de «conducteur» entre les niveaux mondial et national. La CEE continuerait à faciliter les débats sur les questions propres à la région en vue de contribuer aux travaux du forum;

13. Il faudrait aussi étudier le rôle de la CEE dans la mise en œuvre des orientations décidées. La Commission était bien outillée (avec les études de performance en matière d'innovation, les profils en matière de logement et les études de performance environnementale) pour la faciliter. En tant que chef de file de la mise en œuvre du principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement (à travers la Convention d'Aarhus), elle offrait un modèle à suivre pour d'autres commissions comme celle pour l'Amérique latine et les Caraïbes;

14. Il faudrait poursuivre la coopération mise en place avec le PNUE et d'autres partenaires dans la région;

15. Au sujet de l'organisation de réunions régionales destinées à alimenter les débats du forum politique de haut niveau, diverses opinions ont été exprimées. Certains participants étaient favorables à la poursuite de la tenue régulière de réunions régionales organisées par la CEE, en partenariat avec le PNUE, entre autres, qui pourraient offrir une occasion privilégiée de traiter les questions potentiellement sensibles à un stade précoce, et sans attendre les débats au niveau mondial;

16. Il fallait en principe éviter la prolifération des réunions régionales. Il a par ailleurs été suggéré de n'envisager la mise en place d'un mécanisme régional qu'une fois le forum définitivement mis au point. L'utilité même de réunions régionales a cependant été contestée, les processus et forums existants pouvant les remplacer;

17. Le forum politique de haut niveau devrait attirer des représentants des trois dimensions du développement durable. Le modèle de la Commission du développement durable, inclusif et participatif, pourrait servir de point de départ, et d'autres modèles de participation et de consultation de la société civile pourraient aussi être étudiés, ce qui permettrait d'éviter les doublons en s'appuyant sur des structures existantes (telle la Convention d'Aarhus);

18. L'idée a été émise d'avoir un représentant des générations futures au forum et d'y promouvoir l'équité entre les générations;

19. L'importance d'une participation active des grands groupes aux réunions régionales de mise en œuvre et autres réunions de la CEE a été soulignée. Il a été suggéré de persévérer dans cette démarche;

20. Le forum politique de haut niveau devrait réunir tous les acteurs étatiques et non étatiques, ainsi que les organismes des Nations Unies, afin qu'ils puissent s'approprier les décisions prises et les mettre en œuvre dans le cadre de leurs travaux, ce qui renforcerait le rôle des partenariats et des engagements à titre volontaire. Le rôle d'acteurs tels que les entreprises, les communautés locales et les femmes a été souligné.